

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 21 MAI 2026

DELIBERATION 003/0521

Le jeudi 21 mai 2026 à 14h30, le Conseil d'Administration de la SCIC HLM « AB Habitat », s'est réuni sur convocation de la Présidente, **Madame Nessrine MENHAOUARA**, au Siège Social situé 203-207 rue Michel Carré à Bezons.

En qualité d'Administrateur,

Étaient présent(e)s :

- **M. ATTAR**, représentant permanent de « LES COOP' HLM DEVELOPPEMENT »,
- **S. BLONDEL** représentant permanent de la Caisse d'Épargne Île-de-France,
- **N. BOUGEARD** partenaire socio-économique,
- **V. BRETIN** représentant permanent d'ACTION LOGEMENT,
- **R. CHEKHAB** représentant des salariés,
- **K. CUVILLIER** représentant permanent de la Ville de Bezons,
- **G. FRESNEAU** partenaire socio-économique,
- **N. GORI** représentant des locataires,
- **M. GUEHILIZ** représentant des locataires,
- **V. LAUGIER** partenaire socio-économique,
- **N. MENHAOUARA** partenaire socio-économique,
- **G. MOTHRON** représentant permanent de la Ville d'Argenteuil,
- **N. METREF** partenaire socio-économique,
- **C. ROBION** partenaire socio-économique,

Était présent à distance :

- **J.M. ROYO** partenaire socio-économique,

Était excusé :

- **P. DOUCET** partenaire socio-économique,

En outre, 15 administrateurs sont présents dont 1 à distance, le quorum étant donc atteint, le Conseil d'Administration peut ainsi valablement délibérer.

NOMINATION DE M. STANISLAS JOBBE-DUVAL EN QUALITE DE DIRECTEUR GENERAL PAR INTERIM

Le Conseil d'administration a décidé de ne pas renouveler le mandat de Mme Virginie CHAPUT, Directrice générale par intérim, qui parvient à expiration le 1^{er} juin 2026.

Afin de mettre en place la procédure de recrutement d'un nouveau Directeur général, il est nécessaire de nommer, dans un premier temps, un nouveau Directeur général par intérim à compter du 1^{er} juin 2026 avec pour mission prioritaire, outre la gestion de la Coopérative, la mise en place d'une procédure de recrutement permettant au Conseil d'administration de nommer le plus tôt possible un nouveau Directeur général.

La Présidente propose au Conseil d'administration de désigner M. Stanislas JOBBE-DUVAL en qualité de Directeur général par intérim, pour une durée de sept mois, expirant le 31 décembre 2026.

Le Conseil d'administration décide à la majorité :

- de nommer Monsieur Stanislas JOBBE-DUVAL, né le 15/04/1961, demeurant au 14 allée des hortensias à Ermont, en qualité de Directeur général par intérim de la Société, à compter du 1^{er} juin 2026, pour une durée de sept mois, soit jusqu'au 31 décembre 2026 ;
- d'assigner pour mission prioritaire au Directeur général par intérim, outre la gestion de la Coopérative, la mise en place d'une procédure de recrutement permettant au Conseil d'administration de nommer le plus tôt possible un nouveau Directeur général.

Conformément aux dispositions légales et statutaires, le Directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées des associés et au Conseil d'administration.

Il représente la Société dans ses rapports avec les tiers. La Société est engagée même par les actes du Directeur général qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'il ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Pour extrait certifié conforme,

La Présidente du Conseil d'Administration



Nessrine MENHAOUARA